

## ÉVALUATION DU CENTRE DE DISTRIBUTION DES BRISE-VENT D'ACC

### Réponse et de plan d'action de la direction pour la réunion de l'EMVE du 20 décembre 2004

	<b>Recommandations</b>	<b>Réponse de la direction</b> (p. ex., accepté, refusé, accepté sous conditions)	<b>Plan d'action de la gestion</b>	<b>Réalisations attendues</b>
1	<b>Le Conseil de direction de l'Équipe de l'environnement valide l'argumentation relative au Centre dans le contexte des résultats environnementaux intermédiaires et finaux énoncés dans le CSA. Les étapes devraient inclure :</b>	Accepté	Dans le cadre d'un mandat opérationnel, la Division d'agroforesterie rédigera une justification raisonnée à jour du Programme des brise-vent des Prairies, laquelle sera validée par le Conseil de direction de l'Équipe de l'environnement. Ce cadre sera élaboré en gardant à l'esprit les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du CSA. Cette élaboration tiendra compte des étapes cernées dans les recommandations 1.a, 1.b et 1.c.	Un mandat opérationnel approuvé, relatif aux activités de la Division d'agroforesterie

Recommandations		Réponse de la direction (p. ex., accepté, refusé, accepté sous conditions)	Plan d'action de la gestion	Réalisations attendues
1.a	<b>cueillette d'information pour réaliser une étude comparative coût-efficacité entre les plantations forestières dont le Centre fait la promotion et d'autres pratiques de gestion bénéfiques (BGP) pertinentes. Cette comparaison clarifierait la capacité des activités du Centre à atteindre les objectifs du Ministère.</b>	Accepté	La Division d'agroforesterie fournira l'information et les données pertinentes, et contribuera à l'analyse des PGB qui sont étayées par les résultats du Centre. Ces renseignements seront fournis en vue d'effectuer une comparaison coût-efficacité, tel que requis ou décidé par le Conseil de direction de l'Équipe de l'environnement.	Fournir de l'information pour analyse
1.b	<b>évaluer la nécessité pour le Centre de posséder les deux volets <i>recherche</i> et <i>production</i> pour remplir son mandat.</b>	Accepté	Déterminer la pertinence des composants de la Division lors de la préparation du mandat opérationnel	Mandat opérationnel
1.c	<b>déterminer <i>avec plus de précision</i> les paramètres du développement et de la promotion de la « culture des arbres ». Ces paramètres incluraient les problèmes économiques, environnementaux et sociaux auxquels les résultats obtenus au Centre peuvent être appliqués et permettraient de gérer la mise au point de nouvelles applications des matériaux.</b>	Accepté	Établir les paramètres en conjonction avec les efforts que fait le gouvernement pour obtenir un développement durable, et ils seront conformes au mandat opérationnel autorisé.	Mandat opérationnel

<b>Recommandations</b>		<b>Réponse de la direction</b> (p. ex., accepté, refusé, accepté sous conditions)	<b>Plan d'action de la gestion</b>	<b>Réalisations attendues</b>
2	<b>Quantifier les résultats qui doivent ressortir des données du Centre.</b>	Accepté	Déterminer des indicateurs et des objectifs de résultats quantifiables	- quantification de résultats dans le cadre du mandat opérationnel autorisé - les objectifs seront choisis dans le contexte du mandat opérationnel.
3	<b>Dresser un inventaire représentatif des arbres et des arbustes pour permettre de déterminer l'incidence du travail effectué au Centre</b>	Accepté	Dresser un inventaire des plantations de brise-vent effectuées sur la base des résultats du Programme de brise-vent des Prairies. L'inventaire sera établi à l'aide d'imagerie satellitaire, des registres du Centre, de levés au sol et d'autres sources pertinentes d'information.	Un inventaire représentatif des plantations de brise-vent dans les Prairies
4	<b>Contrôler, de façon régulière et permanente, la plantation et l'entretien des arbres et des arbustes (établis à l'aide des données du Centre) afin de recueillir l'information requise pour présenter un rapport sur l'atteinte des résultats et sur les impacts</b>	Accepté	Élaborer un programme de contrôle scientifique des brise-vent établi à partir des données produites par le Programme de brise-vent des Prairies et l'utiliser en permanence. Le niveau de surveillance sera approprié, et conforme aux autres programmes de l'Équipe environnementale.	Un système de surveillance doit être utilisé continuellement.

<b>Recommandations</b>		<b>Réponse de la direction</b> (p. ex., accepté, refusé, accepté sous conditions)	<b>Plan d'action de la gestion</b>	<b>Réalisations attendues</b>
5	<b>Adopter des critères officiels en vue de former des partenariats de recherche qui soutiennent le mandat du Ministère.</b>	Accepté	Le processus commencé en janvier 2004 se poursuit. Critères pour l'ensemble des activités de sciences appliquées en agroforesterie, incluant les partenariats. Les critères permettront d'aligner ces activités sur le mandat du Ministère, et sur les résultats l'Équipe environnementale et des PAR.	Des critères officiels permettant de sélectionner et d'approuver tous les projets de science appliquée
6	<b>Explorer les possibilités de collaboration interministérielle ou autres pour administrer les activités de promotion et de production, et tenter de concrétiser ces initiatives dans la mesure du possible</b>	Accepte l'amorce de discussions interministérielles et fédérales-provinciales à propos des activités de la Division	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Division d'agroforesterie a entamé des discussions interministérielles visant à comprendre les rôles et les responsabilités qui ont trait à toute la gamme des activités liées aux arbres et aux arbustes sur les terres agricoles.</li> <li>- Poursuivre l'établissement de liens et d'accords bilatéraux de soutien avec les provinces et d'autres organismes</li> </ul>	- négociations entre les ministères, les provinces et les agences sur les responsabilités et les rôles potentiels des ministères (divisions) qui ont trait à toute la gamme des activités liées aux arbres et aux arbustes sur les terres agricoles.